

ANNEXE 14 PERSONNES PROTÉGÉES ET RÉFUGIÉS AU SENS DE LA CONVENTION

Le présent formulaire doit être rempli par le demandeur principal et par toute personne incluse dans la demande de résidence permanente qui a été reconnue comme étant une personne protégée notamment votre époux/épouse ou votre conjoint de fait et tous les enfants à charge âgés de 18 ans ou plus.

Si l'espace est insuffisant pour fournir tous les renseignements nécessaires, veuillez joindre une feuille de papier distincte à ce formulaire pour y inscrire les détails supplémentaires. Inscrivez votre nom dans le haut de chaque page supplémentaire et indiquez le titre du formulaire ainsi que le numéro de la question à laquelle vous répondez.

1 Votre nom au c	omplet - Nom de famille	Prénom(s)
2 Votre date de n	aissance (AAAA-MM-JJ)	3 Numéro ID Client/IUC/SSOBL
	,	
4 Avez vous déià abtenu la régidance permanente au Canada? Non Oui		
Avez-vous deja obtenu la residence permanente ad Canada?		
a) Est-ce qu'un autre pays que le Canada vous a reconnu la qualité de réfugié au sens de la Non Oui Convention?		
b) Pouvez-vous y retourner?		
a) Êtes-vous citoyen ou ressortissant de plus d'un pays? Oui		
b) Le cas échéant, quels sont-ils?		
7 a) Étas your résident outerisé et normanent d'un nove? Non Oui		
a) Êtes-vous résident autorisé et permanent d'un pays? Oui		
b) Le cas échéant, quel(s) est(sont)-il(s)?		
b) Le cas echeant, quei(s) est(sont)-ii(s):		
c) Pouvez-vous y retourner? Non Oui		
DÉCLARATION DU DEMANDEUR		
Je déclare que les renseignements que j'ai donnés sont véridiques, complets et exacts.		
oc decidire que les renseignements que j'ai derinies sont vendiques, complets et exacts.		
		Date (AAAA-MM-JJ)
Signature		Date (17-7-1-101101-00)

Les renseignements fournis dans ce formulaire sont recueillis en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et seront utilisés pour déterminer si vous pouvez être admis au Canada à titre de résident permanent conformément aux critères prévus dans la Loi. Ils seront conservés dans la banque de renseignements personnels CIC PPU 042 intitulés Dossiers individuels d'immigration identifiés dans Infosource. Ils pourront être communiqués à d'autres organisations conformément au principe d'usage compatible de l'information en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Par ailleurs, en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur l'accès à l'information, les personnes ont le droit de s'attendre à ce que leurs renseignements personnels soient protégés et d'y avoir accès. Il est possible d'obtenir plus d'information à ce sujet en visitant le site infosource.gc.ca ou en communiquant avec le télécentre de la citoyenneté et de l'immigration. On peut aussi accéder à Infosource à partir des bibliothèques publiques du Canada.

